

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°087 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE
PRET CONCESSIONNEL SIGNE LE 29 SEPTEMBRE 2023, ENTRE
LE BURKINA FASO ET LA BANQUE EXPORT IMPORT DE
CHINE (EXIMBANK) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE
CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE DE 25MWc AVEC
5MW/20MWH DE STOCKAGE A DON SIN, DANS LA PROVINCE
D'OUBRITENGA, REGION DU PLATEAU CENTRAL**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Aboubacar KABRE, rapporteur.

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 12 avril de 08 heures 40 minute à 08 heures 55 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de la convention de prêt concessionnel signé le 29 septembre 2023, entre le Burkina Faso et la Banque export import de Chine (EXIMBANK) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25MWc avec 5mw/20mwh de stockage à Donsin, dans la Province d'Oubritenga, Région du plateau central.

Au préalable, la Commission du développement durable, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation, le vendredi 15 mars 2024, de 14 heures 25 minutes à 14 heures 50 minutes, au cours de laquelle elle a soulevé des préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, par le député Aboubacar KABRE, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Yacouba Zabré GOUBA, Ministre de l'Energie, des mines et des carrières. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- le point de l'exécution des contrats PPP à paiement par les usagers du « *projet centrale solaire photovoltaïque de 30 MWc à Nagréongo* » signé le 05 avril 2019 avec l'entreprise GreenYellow/SAS, du « *projet centrale solaire photovoltaïque de 38 MWc à Kodéni* » signé le 02 avril 2019 avec la société Kodéni solar SAS, du « *Projet centrale solaire photovoltaïque de 24 MWc à Zano* » signé le 05 avril 2019 avec l'entreprise Quadran Burkina Faso SA et du « *projet centrale solaire de 26, 8 MWc de Windiga* » signé avec la société WINDIGA SA ;
- les raisons qui ont prévalu au choix du PPP pour la réalisation du projet ;
- la raison de la délocalisation du projet de Kaya à Donsin ;
- la particularité de cette centrale qui réside dans le volet stockage permettant un lissage du réseau et la gestion des perturbations liées aux intermittences ;
- la part du financement alloué au volet « *formation de plus de 50 cadres du secteur de l'énergie* » et la structure en charge de ce volet ;
- le taux d'électrification nationale à l'issue de la réalisation de ce projet ;
- les mécanismes prévus pour améliorer significativement le taux d'électrification en milieu rural qui est actuellement de 3% selon l'exposé des motifs ;
- la répercussion de la baisse des coûts de production de l'énergie induite par le présent projet sur le prix à la consommation de l'électricité ;
- le coût global toutes taxes comprises du projet ;
- les bases sur lesquelles l'approbation environnementale du projet a été délivrée ;
- la prise en compte du volet sécurité et incendie ;
- la possibilité pour le Gouvernement de participer au marché régional de l'énergie ;
- la promotion de l'énergie solaire pour les ménages ;
- la nécessité pour le Gouvernement de revoir l'armature juridique de ses contrats passés avec les pays voisins, fournisseurs d'énergie, en vue d'atteindre une souveraineté énergétique ;
- l'effectivité de la privatisation de l'énergie au Burkina Faso ;
- le choix d'augmenter le taux de couverture nationale (50 000 abonnés additionnels), plutôt que d'améliorer la qualité de la fourniture et du service, en réduisant le niveau de dépendance vis-à-vis des pays voisins.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

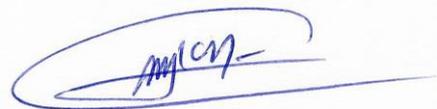
Au terme de ces échanges, la Commission du développement durable estime que la ratification de la convention de prêt concessionnel permettra de :

- augmenter la production nationale d'électricité ainsi que le taux d'accès à l'énergie ;
- baisser les coûts de production énergétiques de la SONABEL ;
- renforcer les capacités des acteurs du secteur de l'énergie.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 12 avril 2024

Le Président



Moussa KONE

Le Rapporteur



Aboubacar KABRE

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	KABRE Aboubacar	PDCE
5.	KABRE Kalifa	FVR
6.	SIDIBE Mariam	PP
7.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS
8.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE
9.	ZONGO Sayouba	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PDCE
2.	BONZI Nonyeza	FVR
3.	NIGNAN Dida	FDS

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique du PALT
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction